Choisy-le-Roi, le 25 mai 2020

Monsieur Xavier Duchemin
Secrétaire national en charge du CNRS
Et des personnels en CDD et CDI

A

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général
CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Nos réf. : XD/KB - N° 138-2020

Objet : Télétravail – Crise sanitaire

Monsieur le Président-directeur général,

À l'heure où le déconfinement progressif est mis en œuvre au sein des unités et services du CNRS, le SNPTES considère qu'il est temps de faire un premier bilan de la crise sanitaire par rapport à la continuité des activités des collègues, tout en étant conscient qu'un nouveau confinement pourrait être mis en place avant la fin de la crise sanitaire actuelle et, sans jouer les Cassandre, qu'il est fort possible que ce type de crise se reproduise dans un futur plus ou moins proche.

Le SNPTES a pu noter qu'un trop grand nombre de collègues ont été placés en ASA du fait qu'ils n'avaient soit pas d'activités télétravaillables, soit pas le matériel informatique sécurisé fourni par le CNRS afin de poursuivre leur activité.

Le SNPTES demande donc que l'ensemble des agents CNRS soit doté d'un ordinateur portable sécurisé dont les spécificités correspondront aux activités de l'agent et qui supporte techniquement l'utilisation des visioconférences.

Ainsi, l'ensemble des agents du CNRS aura la possibilité d'exercer ses activités à distance lorsque cela s'avérera nécessaire ou de manière usuelle à travers la mise en place d'une convention de télétravail, et pour les agents n'ayant aucune activité pouvant être exercée à distance, il sera possible au CNRS de leur proposer des formations et contenus à distance en cas de nouveau confinement.

Il existe de nombreuses formations d'e-learning que ce soit en anglais, suites bureautiques, formations théoriques aux différents métiers présents au CNRS, ainsi que des formateurs internes pouvant produire les contenus qui seraient manquants.

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http://www.snptes.fr – Espace de discussion : http://forum.snptes.fr

En effet, pour le SNPTES, il est important que les relations de travail ne soient pas interrompues entre un agent, son environnement de travail (équipe/service) et son établissement, ainsi que de faire fruit de ce type de situation, y compris en profitant de celle-ci pour développer les connaissances et compétences de nos collègues.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de ma très haute considération.

Monsieur Xavier Duchemin

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http://www.snptes.fr – Espace de discussion : http://forum.snptes.fr